

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

FÉVRIER
2017

TÉLÉCOM AVIATION

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°2 - février 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN TRÉSOR DE SOLIDARITÉ À DÉFENDRE

DOSSIER P. 4



ÉDITO

« L'histoire est à nous
et ce sont les Peuples
qui la font »

P. 3



SÉCURITÉ SOCIALE

Interview
J.-F. Tamellini
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION

Contestation – solidarité :
même combat !
P. 11

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci : contactez votre délégué ;

- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspcod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



Entre le marteau et l'enclume

Du 24 janvier au 11 février, le Grand Varia accueille le spectacle Contractions de Mike Bartlett mis en scène par Marcel Delval. Ce spectacle est soutenu par la FGTB et Acteurs des Temps Présents.

Ce spectacle qui aborde la question de l'oppression de l'employeur sur l'employé en temps de crise, s'adresse aux travailleurs et aux militants d'hier et d'aujourd'hui. Il interroge nos limites et notre (in)dépendance face au monde du travail.



« L'histoire est à nous et ce sont les Peuples qui la font » (Salvador Allende)

Le début de l'année 2017 n'est pas différent de 2016. Toujours les mêmes informations, toujours les mêmes politiques de remise en cause de notre modèle social, toujours les mêmes déclarations politiques qui privilégient les coups bas et les slogans aux arguments de fond et au débat d'idées.

La CGSP cependant a fait le pari de réagir, de reconstruire un rapport de force pour lutter contre ce gouvernement ! Depuis fin décembre, dans toutes les Régionales CGSP du pays, sont organisés des Comités élargis afin d'alerter sur les mesures à l'agenda de ce gouvernement, afin de discuter ensemble des meilleurs moyens de réagir.

Ces rencontres doivent être le point de départ d'un regain de l'action. Il appartient à la CGSP, compte tenu des valeurs qui sont les siennes, de lancer le mouvement afin de le faire grandir, d'y rallier l'ensemble de la FGTB et des forces réellement progressistes de ce pays.

L'écrivain français Paul Nizan disait que « *Le faux courage attend les grandes occasions... Le courage véritable consiste chaque jour à vaincre les petits ennemis* ». Nous ne voulons pas être faussement courageux. Ce gouvernement, par les mesures qu'il prend, au quotidien, façonne un projet de société qui est à l'opposé du nôtre, de celui que nos combats ont conquis. Chaque jour, il renforce l'individualisme, détruit un peu plus la sécurité sociale et les services publics, favorise les intérêts financiers, attise la haine et le rejet...

Attendre **la** grande occasion, si ce n'est pas un moyen de justifier son inaction, c'est prendre le risque de s'opposer quand il sera trop tard, quand il n'y aura plus rien à défendre... Cela n'est pas envisageable !

Bien au contraire, il nous faut porter le fer contre toutes les mesures prises, sans céder au discours dominant qui voudrait nous faire succomber au fatalisme, nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternatives possibles.

Nous sommes nombreux au sein de la FGTB à dire que nous sommes face au pire Gouvernement de l'après-guerre. Le dire c'est bien mais en tirer toutes les conséquences serait mieux. Il faut être cohérent et agir en conséquence ! Plutôt que de perdre de l'énergie et du temps sur des questions de personnes et de structures, il faut remettre en avant nos Valeurs, nos Principes, nous serrer les coudes et nous battre ensemble.

Nous savons, et c'est peut-être l'une de nos seules certitudes, que la société n'est rien d'autre que le résultat du rapport de force qui s'exprime en son sein **à un moment donné**. Que rien n'est immuable, que tout peut changer. Mais pour cela il faut prendre conscience de la force que nous représentons, de l'importance de notre projet de société et de la responsabilité qui est la nôtre dans sa défense.

Il nous faut agir pour pouvoir toujours affronter notre reflet dans le miroir, ou dans les yeux d'un enfant !

Agir pour ne pas, qu'un jour, nos enfants comprennent et nous reprochent d'avoir, par notre passivité, collaboré à la destruction des solidarités et laisser croire que la résignation peut être une solution face à la haine, à la bêtise et aux égoïsmes !

Agir enfin, car nous sommes animés d'un idéal, nous sommes porteurs d'un projet de société qu'il nous faut défendre coûte que coûte, pour que nos enfants, forts de l'exemple que nous leur donnerons de notre engagement, puissent eux aussi poursuivre le développement de l'État social de services publics.

Voilà la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui et la raison pour laquelle nous ne baisserons jamais les bras !

Voilà pourquoi nous avons voulu mettre en exergue la déclaration du Camarade Salvador Allende et rappeler en ce début d'année que « *l'Histoire est à nous et (que) ce sont les Peuples qui la font* » !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN TRÉSOR DE SOLIDARITÉ À DÉFENDRE

On dit souvent que notre Sécurité sociale est la cathédrale du mouvement ouvrier ! Mais ce joyau est aujourd'hui à la merci de pillards et d'iconoclastes qui veulent la mettre à bas. Rappelons ici l'origine, les fondements et les principes de la Sécurité sociale !

La sécurité sociale est un système d'assurance sociale dont le but est de compléter ou de remplacer le revenu professionnel du travailleur en vue de le préserver des conséquences des principaux risques sociaux. Si nous venons d'en fêter les 70 ans, la Sécu a déjà une bien plus longue histoire liée à celles de l'industrialisation et du développement du mouvement ouvrier.¹

Elle a été mise en place par la loi du 28 décembre 1944 après des discussions pendant la Résistance entre des représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement.

Le **Pacte social** est né et en échange de la paix sociale, il admet le principe de la participation des travailleurs à l'économie et celui de la concertation sociale. Ainsi, la Sécu deviendra obligatoire et sera gérée paritairement par les travailleurs et le patronat, et ensuite en tripartite avec le gouvernement.

Concrètement, la sécurité sociale assure au moins deux fonctions :

- en cas de perte de salaire (chômage, pension, incapacité de travail), elle verse au travailleur un **revenu de remplacement** ;
- en cas de maladie mais aussi face à l'augmentation de certaines dépenses (éducation des enfants), elle assure des **revenus complémentaires**.

Un principe fondamental : la solidarité

Cela paraît évident aujourd'hui mais ce système est le résultat de nombreuses luttes et une des plus grandes conquêtes du mouvement ouvrier. En effet, sans elle, nous devrions, comme par le passé, travailler toute l'année et craindre comme la peste la maladie, la vieillesse, l'accident de travail, la perte de son emploi !

On parle dès lors d'assurance sociale parce qu'il s'agit bien d'une assurance (on cotise pour couvrir les risques) mais qui diffère des assurances privées parce qu'elle est basée sur la solidarité. En effet, dans une assurance privée, la prime est calculée en fonction du risque et ce dernier n'est pas nécessairement couvert s'il est trop grand. Tandis qu'avec la Sécu, les cotisations se font en fonction des revenus de chaque travailleur. Plus encore, on ne cotise pas pour soi, il y a des transferts entre toutes les catégories sociales.

Ainsi, la Sécu redistribue les revenus au sein de toute la société et assure donc une double solidarité. La première est dite horizontale car les actifs paient pour les « inactifs » (chômeurs, pensionnés), les bien-portants pour les malades, les familles sans enfants pour celles qui en ont, etc.

La seconde est verticale car chacun contribue à hauteur de sa rémunération tandis que les prestations sont plafonnées.

L'objectif principal de la sécurité sociale est ainsi atteint : elle permet de résorber significativement la pauvreté et les risques d'y retomber. Sans la Sécu, le taux de pauvreté serait en Belgique de près de 50 %. C'est énorme ! La Sécurité sociale est un mécanisme indispensable sur la voie du Progrès social.

Précisions sur les cotisations : le salaire socialisé

C'est l'employeur qui effectue le versement des cotisations salariales à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) qui les répartit ensuite aux différentes branches de la Sécu². Depuis que la Sécu est obligatoire, les cotisations sont versées directement à partir du salaire brut du travailleur. Que ce soit la cotisation du travailleur salarié (13,07 %) ou celle versée par l'employeur (24,77 %), il s'agit bien du même salaire qui est dû au travailleur pour la prestation accomplie. On appelle cela le *salaire socialisé*, c.-à-d. le salaire qui revient à l'ensemble des travailleurs qui en ont besoin et qui est versé dans un pot commun appelé la sécurité sociale. Bref, les cotisations sociales sont une part de **notre salaire** que nous décidons de mettre en commun.

Il est donc malhonnête de parler de « charges patronales » ! La part socialisée de notre rémunération (les cotisations) alimente la solidarité en termes de santé, de pension, d'allocations de chômage, etc.

Le patronat parle de « charges » car il souhaite combattre les solidarités financées par les cotisations.

Le problème fondamental de la sécurité sociale aujourd'hui est le manque structurel de financement dû essentiellement aux politiques de « réductions de charges » généreusement et sans contreparties accordées au patronat en vue de favoriser la compétitivité des entreprises...

Pour combler ce manque de financement, il a fallu recourir à des financements alternatifs mais ceux-ci sont loin de suffire et changent le rapport de force. En effet, lorsque la sécurité sociale est financée exclusivement par le salaire, les travailleurs ont, de droit, leur mot à dire, la sécu leur « appartient ». Il en va tout autrement lorsque le financement est assuré au travers de la fiscalité !

Aujourd'hui, de manière criminelle, le gouvernement s'apprête à ne plus assurer sa dotation d'équilibre au budget de la sécurité sociale...

Les bases fondamentales de la Sécu

Dès le début, les objectifs de la sécurité sociale ont donc été de garantir aux travailleurs un revenu face aux risques sociaux.

Grâce à la combinaison du principe d'assurance (un niveau d'allocations en fonction des cotisations versées et donc proportionnelles aux salaires) et du principe de solidarité, la Sécu rencontre un objectif d'égalité (à chacun selon ses besoins), d'efficacité (la mise en commun des cotisations permet de couvrir mieux et beaucoup plus de risques) mais aussi de cohésion sociale, c'est-à-dire permet à une société d'assurer le bien-être de tous ses membres.

On y pense trop peu mais il s'agit là d'un système révolutionnaire. En effet, l'organisation de la redistribution par la sécurité sociale permet de concrétiser, de rendre effectif, l'ensemble des droits sociaux que reconnaît notre Constitution à la suite des Droits de l'Homme. C'est concrètement que la protection sociale réalise le droit au travail, le droit à la santé, le droit à vivre dignement, le droit au repos et au loisir, le droit à la sécurité matérielle, le droit à un minimum de moyens d'existence, le droit à un travail décent, etc.

La Sécu affirme haut et fort que l'Homme n'est pas une marchandise !

À qui profite le crime ?

Depuis plusieurs décennies, le financement et le fonctionnement de la sécurité sociale sont mis à mal. Pour justifier ce détricotage, certains évoquent la nécessaire réduction des dépenses publiques, la compétitivité des entreprises ou la création d'emploi.

Pourtant, dans notre quotidien nous constatons que l'austérité n'améliore par la situation (au contraire) et que les cadeaux faits aux entreprises servent non pas à la création d'emplois ou à l'investissement, mais bien à augmenter, encore et toujours, le profit des actionnaires !

Alors, il nous faut nous poser la question de savoir pourquoi un tel acharnement contre la sécurité sociale ?

Tout simplement parce que les milliards d'euros qui sont mis en commun par les travailleurs servent, **immédiatement**, à payer les pensions, les allocations de chômage... Par le mécanisme mis en place au travers de la sécurité sociale, des montants importants échappent aux assurances privées, à la sphère financière, à l'accumulation capitaliste.

Au travers de la sécurité sociale (mais il en va de même avec l'organisation des services publics) nous protégeons une part importante de la richesse produite (de la richesse que nous produisons) des intérêts privés et égoïstes, de la finance !

Remettre en cause la sécu c'est, tout simplement, vouloir favoriser les assurances individuelles. Au travers des « réformes », le gouvernement entend offrir au privé les 100 milliards d'euros du budget de la Sécu. L'exemple le plus flagrant est la remise en cause de la pension légale pour favoriser la création d'un deuxième pilier de pension !



Pas touche à la Sécu !

Depuis une trentaine d'années, les dépenses de sécurité sociale sont mises sous pression. La part des recettes dans le PIB a connu une forte croissance entre 1970 et 1984, passant de 12,2 % à 20,3 %. Elle a ensuite baissé pour atteindre 17,4 % en 1990. Depuis 2004, elle augmente de nouveau pour atteindre 22,2 % en 2014. C'est considérable ! Mais la tendance diminue à nouveau.

Ainsi que le rappelait un récent congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, « il faut constater que, dès le milieu des années septante, la croissance réelle de la couverture sociale ralentit. Dès cette époque s'amorce un changement de conception du rôle de la protection sociale. On passe d'une logique de besoins (les recettes sont adaptées aux dépenses) à une logique de moyens (les dépenses et prestations sont adaptées aux moyens). Le financement de la sécurité sociale se fait au travers d'*enveloppes fermées* à l'intérieur desquelles se réalisent des arbitrages.

Ces transformations sont légitimées dans le discours néolibéral dominant par des représentations qui véhiculent une vision réductrice et tronquée de la protection sociale en procédant à une redéfinition implicite de ses objectifs. La Sécu est de plus en plus considérée comme une simple béquille sociale du libéralisme et non plus comme l'organisation collective de la solidarité. »

Avant la Sécurité sociale, en cas de perte de revenus, il fallait s'en remettre à la charité, il fallait mendier ou dépendre de quelqu'un d'autre. Grâce à la solidarité qui s'exprime au travers de la mise en commun d'une partie de notre salaire (car les cotisations sociales sont **notre** salaire), nous garantissons notre indépendance et notre émancipation et nous nous protégeons mutuellement. Ensemble on est plus fort !

1. Pour une histoire de la Sécurité sociale, voir <https://www.socialsecurity.be>

2. FAMIFED, l'ONEM, l'ONP, l'INAMI, FEDRIS (ex-FAT et FMP) et l'ONVA.

J.-F. Tamellini :

« La Sécu n'est pas une variable d'ajustement budgétaire »

Tribune a rencontré le Cde Jean-François Tamellini, Secrétaire fédéral de la FGTB, en charge des négociations qui viennent de se terminer sur le projet d'accord interprofessionnel.

Quelles sont les attaques que subit actuellement la sécurité sociale ?

La Ministre des Affaires sociales, Maggie de Block, a déposé un projet de loi remettant en cause le financement de la Sécurité sociale et mettant clairement en péril sa pérennité.

Pour rappel, à côté des cotisations sociales et du financement alternatif, la sécurité sociale est financée par ce qu'on appelle la dotation d'équilibre ainsi que par la dotation classique de l'État. Et ce sont ces éléments essentiels à l'équilibre de la Sécurité sociale que la Ministre veut fragiliser.

Ainsi, le projet évoque clairement comme objectif « *la contribution de la sécurité sociale dans la réalisation des objectifs budgétaires tels que déterminés dans le Pacte de Stabilité* ». Le projet spécifie également que ce mécanisme de correction permettra de faire respecter la « *neutralité budgétaire des accords sociaux conclus entre partenaires sociaux* ». Deux exemples pour illustrer les conséquences de ce dernier point : concernant le récent projet d'AIP, si les mesures liées aux prépensions ont un coût, elles pourraient être compensées par une diminution des prestations de Sécu. Autre exemple : le gouvernement a défini une enveloppe fermée pour la reconnaissance de la pénibilité, qui on le sait, sera trop faible. Si nous souhaitons obtenir davantage, il faudrait compenser en diminuant les prestations de sécurité sociale.

La sécurité sociale devient donc une variable d'ajustement budgétaire, rien de plus !

Quelles seront les principales conséquences de ces attaques ?

Ces nouvelles mesures mettraient à mal le financement de la sécurité sociale et

en casseraient le caractère assurantiel. La Sécu a été conçue comme une assurance permettant aux travailleurs de faire face aux aléas de la vie et de leur garantir une protection sociale suffisante pour vivre dignement.

Par ailleurs, la Sécu, en tant qu'instrument de redistribution des richesses, a toujours permis de lutter contre les inégalités et de réduire la pauvreté. À l'instar des services publics.

Ceux qui auront les moyens pourront continuer à se soigner et vivre dignement. Tant pis pour les autres !

Comment le gouvernement justifie-t-il ces mesures ?

L'objectif avoué du gouvernement vise à consacrer la compétitivité des entreprises avant tout.

Ils ne considèrent dès lors la sécurité sociale, financée par ce qu'ils appellent des « charges sociales », que comme un frein à l'emploi.

Le gouvernement vise donc à casser l'un des piliers de notre modèle social pour en privatiser des pans entiers. Ce projet de loi, comme l'a démontré Pascale Vielle lors de son audition au Parlement le 13 janvier dernier, a en fait un objectif de gouvernance et non pas de refinancement. Les logiques budgétaires prendraient le pas sur les objectifs de réponses essentielles aux besoins des assurés sociaux. Les arbitrages politiques se substitueraient à la gestion paritaire entre interlocuteurs sociaux basés sur les réalités de terrain. Et on assisterait donc à une rupture totale du modèle solidaire tel que nous l'avons construit vers un modèle libéral anglo-saxon, avec toutes les dérives que cela comporte...

Qui profite de ces remises en cause de la sécurité sociale ?

Globalement, et ils ne s'en cachent pas, les représentants des employeurs se réjouissent des réformes proposées par le gouvernement en la matière. Les compagnies d'assurances privées et autres fonds



J.-F. Tamellini

de pensions observent attentivement également les réformes. Mais si on pousse l'analyse plus en profondeur, il apparaît clairement que la N-VA poursuit son processus de fragilisation de l'État fédéral, en s'attaquant à ce qui reste de l'un des derniers ciments de la solidarité au sein de ce pays. Avec le consentement du MR...

N'y a-t-il pas d'autres choix que de rogner sur les dépenses sociales ?

Lorsqu'on analyse les budgets de la sécurité sociale, on se rend compte que le problème ne vient pas des dépenses, mais bien des recettes. Autrement dit, ce sont les réductions de cotisations sociales non liées à la création d'emplois et les décisions prises par ce gouvernement, notamment le tax-shift, qui vident les caisses de la Sécu !

La FGTB a démontré que l'intégralité des dividendes versés par les entreprises privées à leurs actionnaires est financée par les réductions de cotisations sociales et autres cadeaux octroyés aux (grandes) entreprises. Autrement dit, les réductions de cotisations sociales ne servent pas à créer de l'emploi mais à récompenser les actionnaires.

Il convient donc de réalimenter les caisses de sécurité sociale en récréant de l'emploi de qualité. Via notamment la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire et maintien du salaire, mais aussi en conditionnant les réductions de cotisations sociales à la création d'emplois de qualité. Il apparaît par ailleurs indispensable, afin de soulager la pression sur les travailleurs, de creuser d'autres sources de financement liées au capital. Pour rappel, l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI) a récemment introduit un recours visant à la récupération d'un préjudice de 36 milliards € dans le dossier de la Déclaration libératoire unique (DLU) qui permettrait aux fraudeurs fiscaux de régulariser leurs capitaux en Belgique.

Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quels résultats ?

Aujourd'hui, au nom de l'austérité, nos gouvernements nous imposent des sacrifices immenses ! Tant nos salaires que notre protection sociale sont l'objet des tirs nourris des politiques belges et européennes. Au nom de quoi ? Dans quel but ? Tant de souffrances et tant de malheurs encore promis annoncent-ils des jours meilleurs ?

Rien n'est moins sûr ! Cet article se base sur l'étude que la Plateforme ACiDe a de publiée et qui a été reprise partiellement dans le journal *L'Echo* le 30 novembre dernier.

La plateforme d'audit citoyen de la dette publique en Belgique (ACiDe), dont l'Interrégionale wallonne de la CGSP est membre, a été créée le 19 février 2013. Elle vise non seulement à analyser de manière critique la politique d'emprunt menée par les autorités mais également à nous sensibiliser aux choix politiques que cela représente et aux conséquences sur les populations qu'ils engagent.

Depuis le début de l'année 2012, dans le but affiché d'assainir les finances publiques, de réduire la dette, et de retrouver la croissance, les deux gouvernements belges successifs ont mis en œuvre des programmes d'austérité pour plus de 50 milliards d'euros, et au minimum 10 milliards supplémentaires sont déjà programmés pour les deux années à venir...

De 2012 à 2014, le gouvernement Di Rupo a mis en œuvre des programmes d'austérité pour 29,4 milliards d'euros sur 3 ans, dont la moitié a consisté à couper dans les dépenses publiques. C'est encore pire avec le gouvernement Michel entré en fonction en octobre 2014 !

À chaque trimestre, de nouvelles mesures d'économies imposent aux citoyen(ne)s de se serrer encore un peu plus la ceinture. Une histoire sans fin : fin août 2016, le gouvernement annonçait que la Belgique allait encore devoir trouver 7,8 milliards d'ici 2018...

L'heure du bilan

1. Augmentation de la dette

Grâce aux mesures d'austérité, la dette publique belge allait se résorber progressivement. Ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé ! Elle a augmenté de 7 pp pour atteindre 106 % fin 2015. Oups... Au premier trimestre 2016, elle s'élevait à 109,2 % du PIB !

2. Non-respect des trajectoires budgétaires

D'années en années, l'équilibre budgétaire est reporté. Au cours de l'année 2016, le gouvernement Michel a décidé de maintenir l'objectif d'équilibre en 2018, mais il apparaît de plus en plus évident que cela sera impossible.

3. Souffrances populaires en augmentation

Selon les affirmations répétées *ad nauseam*, toutes les mesures prises ces dernières années devaient être globalement indolores pour les citoyens.

Soyons sérieux, quasiment toutes les catégories sociales ont été impactées (travailleurs, chômeurs, femmes, jeunes, étudiants, fonctionnaires, indépendants, retraités, malades, handicapés...).

En 2015, la Belgique a connu sa plus forte hausse du taux de pauvreté sur les 10 dernières années, touchant particulièrement les jeunes, les femmes, les sans-emploi et les familles monoparentales. Par exemple, le taux de pauvreté chez les jeunes (16-24 ans) est passé de 15 % en 2010 à plus de 20 % en 2015.

Près de 30 000 personnes ont été exclues du chômage rien que sur l'année 2015. Les CPAS sont au bord de l'implosion. De nombreux services de proximité et à la personne (accueil de l'enfance, enseignement, sports, culture, travaux publics, politique des personnes âgées...) ont été rabetés ou remis en cause. La liste pourrait continuer encore longtemps.

Pourquoi cette obstination dans l'erreur ?

Tout citoyen(ne) est en droit de se demander pourquoi, alors que plusieurs études et les chiffres d'Eurostat montrent que les mesures d'austérité sont inefficaces, nos gouvernements persistent et signent dans cette orientation.

Une partie de la réponse se trouve sans doute dans le fait que cette orientation n'est pas nuisible pour tout le monde. Prenons quelques chiffres : les profits nets engrangés par les sociétés belges cotées en Bourse en 2015 se sont élevés à 18,3 milliards d'euros, soit une progression de 32,7 % par rapport à l'année précédente ; les 20 entreprises de l'indice Bel 20 ont distribué 11,1 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2014, soit 11,4 % de plus qu'en 2013 ; etc.

Il apparaît donc clairement que ce n'est pas la crise pour tout le monde : les détenteurs de capitaux, les créanciers de la dette, les grandes banques et les multinationales se portent très bien.

Des alternatives existent

Diminuer les dépenses publiques ou détruire les droits sociaux ne permet pas de réduire le déficit budgétaire ou la dette publique. Pire, en période de ralentissement économique, cela produit exactement l'effet inverse !

Pourtant, des solutions crédibles existent, comme refinancer la dette via une intervention de la BCE, ou via l'utilisation d'une banque publique ; diminuer la dette en faisant contribuer les détenteurs de capitaux ou encore remettre en cause le paiement des dettes illégales et illégitimes.

Tout ceci devra également se combiner avec une réelle harmonisation fiscale de l'impôt des sociétés au niveau européen, une lutte sans merci contre la grande fraude fiscale, ou encore une réduction collective du temps de travail.

Vous trouverez une version complète de cet article sur le site d'ACiDe : <http://www.auditcitoyen.bel>

La semaine de 4 jours à Bruxelles : un véritable projet de société !

Le partage des emplois par la réduction généralisée du temps de travail est un véritable projet de société que notre organisation syndicale promeut de longue date et qu'il est temps de développer pour sortir du désastre social dans lequel nous précipitent chaque jour davantage les vieilles recettes néolibérales et les politiques d'austérité.

Ce projet de société est une réponse pertinente à l'évolution du monde du travail, au chômage de masse et à l'aggravation des inégalités sociales. À Bruxelles, des projets sont à l'étude et des expériences pilotes devraient bientôt être lancées.

« Le monde a changé, il faut s'adapter aux nouvelles réalités économiques et aux tendances du monde du travail », entend-on souvent pour exiger plus de flexibilité et l'abandon d'acquis sociaux. Le slogan au bon sens trompeur « Il faut travailler plus pour gagner plus » a contaminé les esprits. Une cure de désintoxication s'impose ! Pour les hommes et les femmes de gauche, le temps est venu de porter l'alternative qui nous mènera vers une répartition plus équitable des richesses. Et cette nouvelle répartition doit porter sur la fiscalité et sur le temps de travail !

Les temps changent, oui... Raison de plus !

Depuis les années 80, on a assisté à une financiarisation progressive de l'économie. Jusqu'alors, le contrat social organisait une redistribution plus ou moins équitable des gains de productivité entre les travailleurs, les actionnaires, la recherche-développement et les investissements. Les actionnaires ont exigé toujours plus de rendement. Et en trois décennies, c'est quelque 30 % des bénéfices de la croissance qui ont glissé de la poche des travailleurs vers le portefeuille déjà bien dodu des actionnaires. Les gains constants de productivité engendrés par la mécanisation et les nouvelles technologies tuent l'emploi. Alors que

nous produisons cinq fois plus qu'il y a trente ans, cette production nécessite de moins en moins d'heures de travail. Dans ce contexte, c'est une croissance sans emploi qui s'impose et le chômage de masse s'accroît inexorablement.

C'est la situation que nous connaissons et qui est le résultat de politiques néolibérales et sociales-démocrates assujetties à la sphère financière et aux multinationales. Or, il n'est à cela rien d'inéluctable. C'est le rôle même de la politique que d'apporter des solutions adaptées aux évolutions de la société en faveur du plus grand nombre et non des seuls nantis.

Le partage du temps de travail est un objectif historique de la gauche, mais c'est aussi l'approche la plus juste, la plus efficace et la moins coûteuse pour lutter contre le chômage.

Tout le monde y gagne !

Selon les estimations, une diminution généralisée du temps de travail de 38 à 32 heures par semaine pourrait créer entre 300 000 et 500 000 emplois¹. S'ensuivrait une dynamique vertueuse par laquelle le chômage régressera, générant des économies importantes pour la sécurité sociale et des rentrées pour l'État sous la forme de cotisations sociales des travailleurs et des employeurs. Grâce à ces économies et recettes nouvelles, la réduction du temps de travail pourrait être soutenue sur le plan budgétaire. Les travailleurs, pour leur part, verront leur pouvoir d'achat maintenu ou amélioré et contribueront à la relance de l'économie par la consommation des ménages. Au niveau global, le nombre d'emplois à temps partiel, qui concernent majoritairement les femmes, aura tendance à diminuer au profit d'emplois à temps plein ; le revenu moyen des travailleuses augmentera. On connaîtra ainsi une réduction des inégalités entre hommes et femmes. Du point de vue psychosocial, le bien-être grandira grâce à un meilleur équilibre entre vies professionnelle et privée. L'expérience démontre en effet que des hommes et des femmes

plus heureux sont plus efficaces, plus créatifs et plus rentables, ce que les employeurs apprécieront.

Bruxelles sur la bonne voie ?

Des résistances subsistent. Elles sont de nature idéologique, liées à la crainte du changement ou simplement dues à un manque de courage politique... Mais les mentalités évoluent et les pouvoirs publics bruxellois ont annoncé il y a un an leur volonté de mettre en œuvre la semaine des quatre jours dans la région qui compte environ 100 000 demandeurs d'emploi dont de nombreux jeunes sous-qualifiés. Des expériences-pilotes sont annoncées au sein de l'agence Bruxelles-Propreté et pour le personnel communal de Saint-Josse. Une étude de faisabilité est en cours et devrait bientôt remettre ses conclusions. Pour la CGSP-Bruxelles, le projet est excellent, mais doit réserver une vraie place à la concertation. Nous y défendrons le principe d'une réduction massive et collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche obligatoire qui sont, de notre point de vue, les conditions du succès de cette réforme majeure et résolument progressiste.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles



Pour aller plus loin : *La semaine de 4 jours en 32 heures – Le partage ou la barbarie*, Éd. Cepag, nov. 2016 ;

www.cepag.be

1. *Temps de travail : évolutions historiques et enjeux de court et moyen termes* par Philippe Defeyt, Institut pour un développement durable (IDD) – janvier 2016.

Transfert des Maisons de repos (MR) et Maisons de repos et de soins (MRS)

Depuis la 6^e réforme de l'État, la FGTB wallonne travaille en collaboration avec les différentes centrales professionnelles pour déterminer un positionnement sur ces nouvelles compétences. En février 2015, la FGTB wallonne avait déjà pris plusieurs positions, développées et affinées depuis.

Balises et revendications

Pour répondre au besoin du vieillissement, la Wallonie devrait créer minimum 1 500 lits/an en MR/MRS, soit doubler l'augmentation actuelle de son offre d'accueil. Il conviendrait donc d'augmenter les quotas réservés aux secteurs associatif (21 %) et public (29 %) dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé afin de garantir une accessibilité financière aux bas revenus et une prise en charge de qualité des résidents.

L'augmentation de cette offre publique et associative doit être envisagée comme un vecteur de développement économique et social régional. La FGTB wallonne défend le lissage et la dé-consolidation des investissements en infrastructures. L'avantage est de porter leur subvention à 100 % pour les secteurs public et associatif.

Par contre, si l'ouverture de cette subvention au secteur commercial est obligatoire en raison des règles européennes, elle doit alors être assortie de conditions supplémentaires (forme juridique de société à finalité sociale, absence de distribution de dividendes...).

Les partenariats privé-public sont à éviter vu le coût plus important à terme d'une rente locative et le risque d'une privatisation de la gestion ainsi que d'une diminution du poids du secteur public.

Les structures alternatives faisant l'objet d'un décret (Centre d'accueil/de soins de jour, de soirée et/ou de nuit, lits de court séjour) doivent être développées dans une complémentarité renforcée avec les institutions de soins et être soumises, comme les MR/MRS, à des normes d'agrément et de subventionnement. Il faut aussi encourager la création de résidences-services sociales pour que ce type de structure soit accessible aux revenus les plus bas. La FGTB wallonne revendique enfin un relèvement des normes d'agrément et de subventionnement pour améliorer la qualité de vie des



résidents et les conditions de travail.

Ces normes doivent prendre en compte l'ensemble des travailleurs : le personnel de soins mais aussi d'entretien, de cuisine, de maintenance et le personnel administratif. Le cadre budgétaire wallon ne peut en aucun cas justifier des choix au rabais concernant la création de places d'hébergement et l'amélioration des normes de personnel.

Approche qualité

S'il paraît intéressant de renforcer la qualité des services et des soins, il ne faudrait pas que cette approche aboutisse à une situation de quasi-monopole de quelques grandes structures seules capables de répondre à des normes trop strictes. Ces normes doivent donc être intégrées dans le projet de vie de l'institution dont l'élaboration doit impliquer les travailleurs via les organes de concertation.

La FGTB wallonne s'oppose à l'hyperspécialisation et la segmentation des tâches, qui entraîne une logique de travail à la chaîne et une perte de la dimension relationnelle et humaine dans la prise en charge.

Accessibilité

Si on compare le revenu total disponible (1 307 €) au coût moyen d'un hébergement (1 487 €), on constate que plus de la moitié des personnes âgées n'ont pas les moyens suffisants. Le transfert de compétences est l'occasion de garantir l'accessibilité en contrôlant davantage les prix. Il faut ainsi inclure, dans le prix de base, les services d'usage quotidien et orienter prioritairement les moyens publics vers les structures offrant une accessibilité financière au plus grand nombre.

Pour y parvenir, la FGTB wallonne souhaite que l'agrément des institutions par la Région soit aussi conditionné à des critères relatifs aux prix d'hébergement.

Article paru dans Echo FGTB de décembre 2016.

LE CETA RECALÉ PAR LA COMMISSION FRANÇAISE DES DROITS DE L'HOMME

Dans un texte de deux pages, court et clair, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCNDH) résume son étude approfondie des plus de 2 000 pages de l'accord CETA. Malgré son avis consultatif, ce rapport est tellement critique envers le CETA et son effet sur les droits de l'Homme que le gouvernement français devra le prendre en compte avant de décider le vote de la ratification.



Ne sacrifions pas les droits de l'homme aux intérêts commerciaux

Paris - le 15 décembre 2016 – La CNCNDH a réalisé une étude très étayée de l'accord économique et commercial global conclu entre l'UE et le Canada (CETA) sous l'angle du respect des droits de l'homme, des droits économiques et sociaux, des principes environnementaux, mais aussi sous l'angle de justiciabilité et de l'État de droit. La CNCNDH recommande très vivement la réouverture des négociations afin que les enjeux liés aux droits de l'homme soient pleinement respectés et appliqués.

Le CETA est présenté par la Commission européenne comme un accord de « nouvelle génération », qui, dans son volet « commerce », a l'ambition non seulement de réduire les barrières tarifaires mais également les barrières non-tarifaires (les normes sociales et environnementales notamment) aux échanges et au commerce. C'est parce que le CETA servira de modèle pour les futurs accords bilatéraux de l'UE avec ses partenaires, que la CNCNDH a voulu s'en saisir, afin d'analyser l'impact du CETA sur le respect effectif des droits de l'homme.

L'incertitude quant aux effets du CETA sur la croissance et l'emploi

L'objectif annoncé par les défenseurs du CETA est de dynamiser la croissance et l'emploi au sein des États parties. Cependant, les études d'impact réalisées tendent à contredire ou à fortement nuancer les effets positifs qu'engendrerait

cet Accord. C'est pourquoi, la CNCNDH recommande que soit réalisée une étude d'impact solide, ventilée par secteur d'activité et par pays, afin d'éclairer au mieux la décision des citoyens et des parlements nationaux au moment où la question de la ratification du CETA sera posée.

Le CETA : entre déficit démocratique et insécurité juridique

La mise en œuvre provisoire du CETA soulève un véritable enjeu démocratique. En effet, une partie de l'accord pourrait entrer en vigueur avant même la procédure de ratification devant les parlements nationaux, mais si les parlements nationaux rejettent le CETA, qu'advient-il de la partie de l'accord déjà entrée en vigueur ? C'est pourquoi la CNCNDH recommande très vivement à la France de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne.

Le risque pour l'effectivité des droits de l'homme

Le CETA est qualifié d'« accord vivant », doté d'un mécanisme de « coopération réglementaire » ayant pour objet l'harmonisation des normes entre les États parties. Il s'avère que ce mécanisme de coopération s'apparente plus à un « marchandage » des normes sanitaires, industrielles, et environnementales, dont le seul objectif serait de faciliter le commerce et l'investissement et non de tendre vers un respect effectif des droits de l'homme.

Les droits sociaux en péril

Les garanties prévues par le CETA pour préserver les acquis sociaux internationaux sont largement insuffisantes.

La CNCNDH recommande que des garanties fortes, contraignantes et faisant l'objet de sanctions, le cas échéant, soient incluses dans ce type d'accords, et qu'il soit donné à la société civile et aux organisations syndicales les moyens matériels de participer au suivi de la mise en œuvre des droits sociaux.

Un accord aveugle quant à l'urgence climatique et environnementale

Un an après l'adoption historique de l'Accord de Paris, le CETA aurait pu être le premier accord de commerce et d'investissement climato-compatible. C'est pourtant loin d'être le cas. L'accord n'établit aucun régime préférentiel pour les énergies renouvelables et propres, et remet totalement en cause la conception européenne du principe de précaution.

Le règlement des différends entre investisseurs et États

Ignorant les systèmes judiciaires européens et canadiens, pourtant réputés efficaces, le CETA établit un tribunal composé d'arbitres dont l'impartialité et l'indépendance ne seront pas assurées. La CNCNDH recommande notamment la mise en place de la règle d'épuisement des voies de recours internes avant la saisine du tribunal permanent des investissements.

Le rapport et l'avis de la CNCNDH peuvent être téléchargés sur leur site : <http://www.cncdh.fr/fr/publications/ne-sacrifions-pas-les-droits-de-lhomme-aux-interets-commerciaux-avis-sur-le-ceta-et-les>

Contestation - solidarité : même combat !

Tour d'horizon de nos différents secteurs

Avec cette nouvelle année qui débute, de nouveaux défis en perspective nous attendent.

Comme malheureusement trop fréquemment, nous devons encore et encore exprimer notre résistance à toute forme de régression sociale impactant les actifs et non-actifs dans nos entreprises publiques et (ou) autonomes.

S'il y a des moments, ou faisant preuve de pragmatisme, le secteur Télécom Aviation a pris ses responsabilités, afin de sauvegarder au minimum les principes de base de certains acquis sociaux (mise en disponibilité à Belgocontrol, prime des ambulanciers à la BAC, assurance hospitalisation à un prix social pour les non-actifs à Proximus, jours de congé supplémentaires pour les actifs de Proximus, aménagement du service de garde à l'IBPT), ce début d'année amènera son lot de nouvelles exigences patronales pour des rationalisations supplémentaires argumentées par la sacro-sainte maîtrise des coûts HR propre à chaque entreprise.

Évidemment, négocier dans un contexte où les coûts des personnels diffèrent d'une entreprise à l'autre (25 % à Proximus contre 75 % à Belgocontrol), n'amène pas les mêmes revendications.

Flexibilité, numérisation accélérée du travail, agilité, sont des termes qui reviennent constamment pour justifier les pertes de salaires et d'emploi.

Nous devons donc contester ces nouvelles mesures de régression sociale.

La contestation est par essence la fonction permanente d'une organisation syndicale comme la nôtre.

Ne pas contester, c'est accepter un processus décisionnel d'intégration, voire de collaboration au détriment d'une négociation visant à modifier et à améliorer toute fonction sociale.

Comme fonction sociale en finalité, nous essayons de renforcer l'unité des travailleurs actifs et non-actifs.

C'est avant tout, par une solidarité sans faille, que l'on pourra au mieux exercer un contre-pouvoir fort et améliorer ainsi nos conditions de travail.

L'occasion nous sera donnée rapidement d'évaluer notre capacité à fédérer cette solidarité avec l'intégration à Proximus des ex-employés de Wireless Technologie (ex TPH).

Négocier, communiquer, lutter.

Oui, mais dans un ordre et une stratégie qui nous appartient.

*Le secrétariat permanent
Bart Neyens
Éric Halloin
Stéphan Thoumsin*

Commission paritaire du 14 décembre 2016

Voici quelques dossiers présentés et acceptés à la majorité des 2/3 des voix exprimées, à la Commission paritaire du 14 décembre 2016

1. S&S_FIN_PRO 077

Lignes de force :

- automatisation et simplification des processus et méthodes de travail ;
- mise en reconversion de 15 collaborateurs ;
- ouverture de 2 gaps ;
- mise en œuvre d'un plan de formation ;

La CGSP dénonce la pression exercée sur les collaborateurs plus âgés pour les inciter malgré tout à accepter le plan de départ préalable à la pension (58+), en jouant sur la menace de licenciement de collègues plus jeunes.

De plus, la procédure prévue pour les collaborateurs investis d'un statut CFU 192 (personnes reconnues moins valides), n'est pas respectée.

2. CUO_CFF_ASA 078 : mesures antistress

Objectif : essayer de diminuer le stress dans l'environnement « After Sales ».

Comment ?

- Priorisation par les experts du service IT et suivi quotidien des problèmes et corrections informatiques.
- Renforcement de la communication vers les fonctions de support.
- Avancement du travail à domicile à la date du 1^{er} novembre 2016.
- Prise en charge spécifique du stress dans les calls centers en décembre et janvier et de Focus Group à (ASA, CHC, FOS).

La CSC/Transcom s'est opposée à ces mesures.

3. EBU_OPS_ISO

Ajout d'un nouveau shift à l'horaire au sein d'EUSD Ostende (service Desk dans le département ICT Service Operation)
Opposition de notre syndicat suite au maintien du shift du dimanche.

4. TEC_NEO_MST 072

Restructuration de la division Network Engineering & Operations

Nous refusons ce dossier, car il apparaît clairement qu'il a donné lieu à un copinage intense, avec des initiatives spécifiques, et que des règles ont été enfreintes.

De plus, la pression injustifiée et créée artificiellement en termes de calendrier concernant les nouveaux emplois, amène en finalité un nombre restreint de recrutements.

5. S&S_GHR_SHS 049 bis – Règlement relatif aux plans de mobilité pour les membres M1/V1 ; M2/V2 ; M2/V3 pour 2017

La CGSP fustige la direction de Proximus qui n'a pas donné des chiffres corrects et, en finalité, a diminué les avantages accordés antérieurement au personnel.

Pour la concertation prévue en 2017, il ne sera pas question de revivre ce scénario.

En conséquence, le plan « violet » (plan de mobilité pour le personnel de niveau 1 sans voiture de société) est modifié.

Deux possibilités de choix supplémentaires, en plus du plan de mobilité violet proprement dit :

- choisir le plan tel qu'il a été approuvé en Commission paritaire ;
- souscrire un abonnement de 1^{re} classe (domicile/lieu de travail) et une carte de légitimation de 50 % à usage privé.
- Pour 2017, les collaborateurs M3/V3 peuvent souscrire un abonnement 2^e classe (domicile/lieu de travail) en bénéficiant du nombre de réquisitoires de train auquel ils avaient droit en 2016, ainsi que l'indemnité bicyclette.

6. Modification des tarifs pour l'assurance hospitalisation des non-actifs et de leurs proches.

La CGSP dénonce cette taxe prélevée par le gouvernement et qui a un impact sur cette assurance.

Malgré un compromis avec la direction pour diminuer au maximum les suppléments à charge des utilisateurs, nous n'avons pas encore à ce jour le tableau reprenant les chiffres exacts (coûts), ainsi que la lettre type qui sera envoyée au domicile.

Nous reviendrons plus en détail dans la prochaine *Tribune*.

Dossiers présentés en groupe de travail statut du 10 janvier 2017

1. Règlement concernant le programme « Operational Competency Assessment » AIM

Contexte : selon la Direction, ce serait une obligation suite à l'inspection de la BSA en octobre 2016.

Ce programme est conforme aux exigences imposées par le règlement (UE) n° 73/2010 du 26 janvier 2010.

Principes de base

- Évaluation annuelle des compétences.
- Non-applicable aux collaborateurs qui ont reçu officiellement confirmation de partir en retraite.
- Test OCA rédigé en anglais.
- Cours de remise à niveau pour tous les collaborateurs avant évaluation des compétences.
- Concerne les collaborateurs avec code de fonction 2102, AIM *specialist* ; 2105, *Aeronautical Information Operator* ; 4122, IT *specialist* AIM ; 2115, *Specialist Activities Coordinator*.
- Le test OCA est composé d'une sélection de 20 questions à choix multiple extraites d'une banque de données évolutive de minimum 50 et maximum 100 questions.
- Il faut obtenir 70 % pour réussir.
- Deux tests de repêchage prévus.
- Si en finalité, il y a échec, l'agent est mis à disposition des ressources humaines et entre dans un processus de réaffectation.
- Ce document à examiner est disponible auprès de vos délégués locaux.
- Ce document sera discuté au sein du Comité syndical de Belgocontrol et les remarques sont les bienvenues.

2. Archivage numérique

Il y aurait des suppressions de postes dans certains services non encore communiqués aux organisations syndicales.



Selon Belgocontrol, il y aurait des services qui seraient sur-staffés

À cet effet, Belgocontrol envisage de créer un nouveau service de gestion des archives électroniques pour ces agents qui seraient en « réaffectation ».

Cette nouvelle équipe comprendrait environ 25 ETP.

Les tâches

- Interviews, analyses, innovation, classification.
- Tâches administratives : saisies de données.
- Opérations manuelles : scanner, classer.
- Logistique.

La CGSP a exigé avant toute chose de connaître et de se concerter sur les services en restructuration, afin que les comblements d'emploi se fassent en toute transparence et non « à la tête du client ».

De plus, la CGSP exige :

- de savoir le nombre exact d'ETP que comptera ce nouveau service ;
- les fonctions (titre) et le code fonction attribué ;

- le barème ou l'échelle contractuelle y afférent ;
- la stabilité d'emploi (engagement) ;
- de prévoir un accompagnement syndical pour les entretiens liés aux nouveaux jobs ;
- une procédure négociée qui respecte les règlements et statuts en vigueur au sein de l'entreprise.

Ce dossier est aussi disponible auprès de vos délégués locaux et sera examiné en comité syndical.

3. Mobilité des contrôleurs aériens néerlandophones dans les tours régionales de Liège et Charleroi

Les prédictions de la CGSP se confirment quant à la difficulté de maîtriser le français pour les agents concernés.

Le choix définitif (arrêter ou continuer la formation) semble compliqué tant pour certains contrôleurs que la direction de Belgocontrol, suite au manque de personnel sur les aéroports régionaux francophones.

Prochaine réunion le 23 janvier 2017.

Flash info

1. Assemblée générale des membres

Réunion d'information très constructive ce mercredi 11 janvier 2017, à l'initiative du Comité syndical de l'IBPT.

Les points à développer

- La communication interne.
- Révision/évaluation du règlement d'évaluation propre à l'IBPT.
- État des lieux sur la situation administrative des agents transférés à l'IBPT fin des années 90 (ex : radio-redevance).
- Conditions de travail au service de médiation télécom (analyse psychosociale).
- Fête annuelle de l'IBPT et des pensionnés.
- Transparence pour les formations de niveau B.
- Mise à jour en front commun d'un cahier de revendication qualitatif et quantitatif.

2. Comité de concertation du 18 janvier 2017

À l'ordre du jour : discussion sur l'analyse juridique de l'arrêté ministériel du 10 décembre 1964.

Arrêté ministériel du 10 décembre 1964 concernant la compensation et la rémunération du travail dominical

Analyse juridique de son applicabilité à l'IBPT

L'arrêté ministériel du 10 décembre 1964 concernant la compensation et la rémunération du travail dominical, ci-après AM de 1964, a été publié au sein de la RTT par l'ordre de service 9 du 15 avril 1965, tout en ayant jamais été publié au Moniteur belge.

Il a ensuite été inséré comme une disposition applicable à l'IBPT dans le statut pécuniaire de 1993 et également dans celui du 11 janvier 2007 (article 31, 3°), l'article 36 du même statut pécuniaire prévoyant que son champ d'application devait s'entendre pour les prestations les samedis, dimanches et les jours fériés légalement reconnus.

Au sein de Proximus, les dispositions qui y étaient reprises en ce qui concerne le travail dominical ont été abrogées et remplacées par le règlement relatif à l'allocation pour travail dominical (CP du 11 janvier 2001) qui a ensuite été remplacé par l'annexe 2 (organisation du travail) de la CCT 2000-2001.

Cet AM de 1964 n'est donc plus d'application chez Proximus, même si l'abrogation tacite qui en a été faite n'avait jamais été communiquée à l'IBPT.

Au sein de la fonction publique fédérale, les règles de compensation et de rémunération des prestations en dehors des heures normales de service sont réglées par l'arrêté royal du 11 février 2013 octroyant une allocation aux membres du personnel de la fonction publique fédérale administrative qui effectuent certaines prestations.

L'IBPT a introduit dans son statut pécuniaire, par un arrêté royal du 25 avril 2014, l'applicabilité de cet arrêté royal de 2013.

L'AM de 1964 a enfin pour bases légales la loi du 19 juillet 1930 créant la Régie des télégraphes et des téléphones, articles 3 et 21, et la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains Organismes d'intérêt public, article 18 §2.

L'article 3 de la loi du 19 juillet 1930 a été abrogé par l'article 60 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, et l'article 21 a été abrogé par l'article 63 de la même loi.

La loi du 16 mars 1954 n'est plus d'application pour Proximus depuis la même loi du 21 mars 1991, article 1^{er}, §2, ni pour l'IBPT, depuis la loi statut du 17 janvier 2003, article 43.

Conclusions

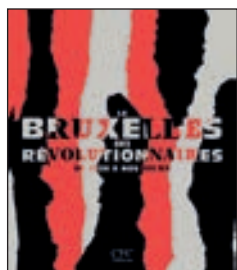
L'AM de 1964 n'a plus aucune base légale, a été abrogé chez Proximus, qui était le bénéficiaire de cet AM, et il existe au niveau fédéral une norme supérieure qui traite exactement du même objet.

Chacune de ces raisons suffit pour dire que l'AM de 1964 n'est plus applicable à l'IBPT bien qu'il soit toujours mentionné dans l'arrêté royal du 11 janvier 2007 portant statut pécuniaire de l'IBPT.

La somme de ces trois raisons ne peut qu'aboutir à la même conclusion.

L'IBPT veillera, lors de la prochaine révision de ses statuts, à abroger les articles 31, 3° et 36 de son statut pécuniaire.

À LIRE



Le Bruxelles des révolutionnaires

Bruxelles est actuellement la ville du monde où se déroulent le plus de manifestations : de toute l'Europe les mécontents de la « politique de Bruxelles » y convergent.

Ces manifestants seraient bien étonnés de découvrir que cette ville n'est pas seulement cette capitale décisionnelle de l'Europe mais un lieu où de nombreux révolutionnaires ont résidé (comme Marx) ou sont passés (comme Lénine). Bruxelles porte aujourd'hui les traces des cultures subversives qui s'y sont succédé, des communards exilés aux artistes du street art. Le livre s'interroge sur les espaces et les lieux qui, au fil des ans, ont accueilli des révolutionnaires - belges et étrangers - et leurs activités. Il met aussi en relief les interactions entre la géographie sociale de Bruxelles et la pratique politique transgressive.

Anne Morelli est historienne et professeur à l'ULB. Parmi les auteurs de cet ouvrage collectif, citons également : Jean Puissant, Benoît Quittelier ou encore Raoul Vaneigem.

Anne Morelli (dir.), *Le Bruxelles des révolutionnaires de 1830 à nos jours*, CFC Éditions, Bruxelles, décembre 2016, 303 p., 40 €.



Notre ennemi, le capital

Le philosophe critique la gauche libérale, son égoïsme et son individualisme. Il explique comment elle manipule la population et analyse les propositions de nouveaux mouvements politiques pour revenir vers un monde décent.

Jean-Claude Michéa est un philosophe français.

Jean-Claude Michéa, *Notre ennemi, le capital*, Éd. Flammarion, Paris, janvier 2017, 388 p., 19 €.



Par ici la sortie

La crise dure encore, alors qu'elle a éclaté depuis près d'une décennie. Elle est l'expression d'un système économique capitaliste à bout de souffle, qui épuise le travail et la nature.

Ce livre décrypte les causes de cette crise globale et pointe les raisons profondes de la permanence de cette situation et de l'instabilité financière : les politiques d'austérité qui aggravent le chômage et les inégalités, les réformes néolibérales qui accroissent la précarité, et les injections massives de liquidité par les banques centrales qui alimentent les bulles spéculatives.

Attac propose également des voies pour une véritable sortie de crise. L'épuisement du système économique et social dominant constitue une opportunité historique pour opérer le basculement vers un système alternatif. La mise en œuvre de ces alternatives ne dépend que d'une volonté politique qui aujourd'hui fait défaut. Or changer de modèle productif, mettre en œuvre la transition écologique, réduire le temps de travail, mettre la finance au service de la société constituent les voies d'une « bifurcation » pour laquelle de plus en plus de citoyens s'engagent.

Attac, *Par ici la sortie, cette crise qui n'en finit pas*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, janvier 2017, 256 p., 12 €.



Les apprentis sorciers

Alors que la « Loi travail » a finalement été votée, le secrétaire général de Force Ouvrière Jean-Claude Mailly revient sur ces longs mois de combat syndical. Il nous fait vivre de l'intérieur ce conflit inédit par sa durée, son contexte et ses acteurs, qui plus est sous un gouvernement « socialiste ». Une plongée fascinante dans les arcanes de l'élaboration d'un texte de loi qui concerne dans l'immédiat plus de 15 millions de travailleurs français !

Jean-Claude Mailly est secrétaire général du syndicat français Force Ouvrière depuis 2004.

Jean-Claude Mailly, *Les apprentis sorciers, l'in vraisemblable histoire de la loi travail*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, décembre 2016, 112 p., 12,50 €.



Sortir de l'impasse

Alors que les politiques néolibérales continuent de creuser les inégalités et d'alimenter le désastre social, quantité d'alternatives crédibles, pour sortir de l'impasse, sont à portée de main, soutenues par ces économistes de sensibilités très diverses.

Dans le prolongement de leur Appel, cet ouvrage présente de nombreuses propositions :

- Quelles réponses à la crise de l'Europe et l'euro, et quelle politique salariale adopter ?
- Comment engager la transition énergétique et concilier l'écologie et le plein-emploi ?
- Comment domestiquer la finance tout en entreprenant une nouvelle gestion des entreprises ?
- Et enfin comment répondre à l'uberisation et quelles réformes du droit du travail proposer ?

Leurs réponses, aussi pertinentes que porteuses d'espoir, montrent implacablement qu'il est toujours possible de ré-enchanter l'avenir, y compris en matière d'économie.

Ce livre est signé par de grands noms de l'école de la Régulation (Aglietta) ou de l'association des Économistes Atterrés (Ramaux, Sterdyniak).

Appel des 138 économistes, *Sortir de l'impasse*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, décembre 2016, 224 p., 18 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • « L'histoire est à nous et ce sont les Peuples qui la font »
- 4 / Dossier • La Sécurité sociale : un trésor de solidarité à défendre
- 6 / Sécurité sociale • J.-F. Tamellini : « La Sécu n'est pas une variable d'ajustement budgétaire »
- 7 / Austérité • Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quels résultats ?
- 8 / IRB • La semaine de 4 jours à Bruxelles : un véritable projet de société
- 9 / Santé • Transfert des Maisons de repos (MR) et Maisons de repos et de soins (MRS)
- 10 / Traités transatlantiques • Le CETA recalé par la Commission française des Droits de l'Homme

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Contestation – solidarité : même combat !
- Proximus**
- 12 / Commission paritaire du 14 décembre 2016
- Belgocontrol**
- 13 / Dossiers présentés en groupe de travail statut du 10 janvier 2017
- IBPT**
- 14 / Flash info
- 15 / À lire



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11